SERVICES OPÉRATIONNELS
du COLLÈGE des
PRODUCTEURS

SYNTHÈSE DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES WALLONNES

SITUATION SEPTEMBRE 2019

SERVICES OPÉRATIONNELS DU COLLÈGE DES PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 boîte 3
5000 Namur

Tél +32 (081) 240 430
Fax +32 (0)81 240 459

www.collegedesproducteurs.be
info.socopro@collegedesproducteurs.be

© La Buvette

POURQUOI DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT FILIÈRE ?

Les différentes filières agricoles et horticoles wallonnes font l'objet d'enjeux divers de développement et de durabilité à l'échéance des 10 prochaines années. Ces enjeux relèvent notamment des domaines économiques, environnementaux, démographiques, techniques et sanitaires.

Sur base de l'exemple du Plan Stratégique BIO qui a démontré qu'une mobilisation des acteurs autour d'objectifs communs peut engendrer des résultats significatifs, les services opérationnels du Collège des Producteurs ont été mandatés par les autorités wallonnes pour élaborer des plans stratégiques de développement pour les différentes filières inscrites dans le code Wallon de l'agriculture.

UNE MÉTHODOLOGIE COMMUNE AUX DIFFÉRENTES FILIÈRES

Ce travail a été mené durant l'année 2018 et durant le premier semestre 2019 sur base d'une concertation collective menée avec les différentes commissions filières de la SOCOPRO.

Chaque filière ayant ses propres spécificités, un canevas et une méthodologie commune de travail ont permis d'harmoniser les contenus des plans élaborés autour de 3 parties essentielles :

1. état des lieux de la filière,
2. vision à 10 ans,
3. plans d'actions à 10 ans et trajectoires budgétaires d'investissements publics.

UNE OPPORTUNITÉ DE CONNEXION DES FILIÈRES ET DES ACTEURS

L'approche développée permet une vision consolidée des enjeux et visions des différentes filières, ce qui facilite l'identification des priorités intra et inter-filières, notamment en matière d'actions publiques.

Ces plans constituent donc une opportunité de rassembler, autour d'une même vision stratégique à 10 ans, les différents acteurs publics et privés wallons dans le cadre d'un partenariat permettant d'atteindre des ambitions partagées.

3 PARTIES ESSENTIELLES DE CHAQUE FILIÈRE :

- ETAT DES LIEUX
- VISION À 10 ANS
- PLANS D'ACTIONS ET TRAJECTOIRES BUDGÉTAIRES

TABLE DES MATIÈRES

PANORAMA DES FILIÈRES AGRICOLES ET HORTICOLES WALLONNES	4
INDICATEURS CLÉS ET TRAJECTOIRES BUDGÉTAIRES PUBLIQUES DES PLANS	5
HORTICULTURE ORNEMENTALE	6-7
HORTICULTURE COMESTIBLE	8-9
ORGE BRASSICOLE	10-11
AVICULTURE / CUNICULTURE	12-13
BOVINS LAITIERS	14-15
PROTÉINES VÉGÉTALES	16-17
VIANDE BOVINE	18-19
CÉRÉALES ALIMENTAIRES	20-21
OVINS / CAPRINS	22-23
PORCS	24
AQUACULTURE	25

© Nadège Petit

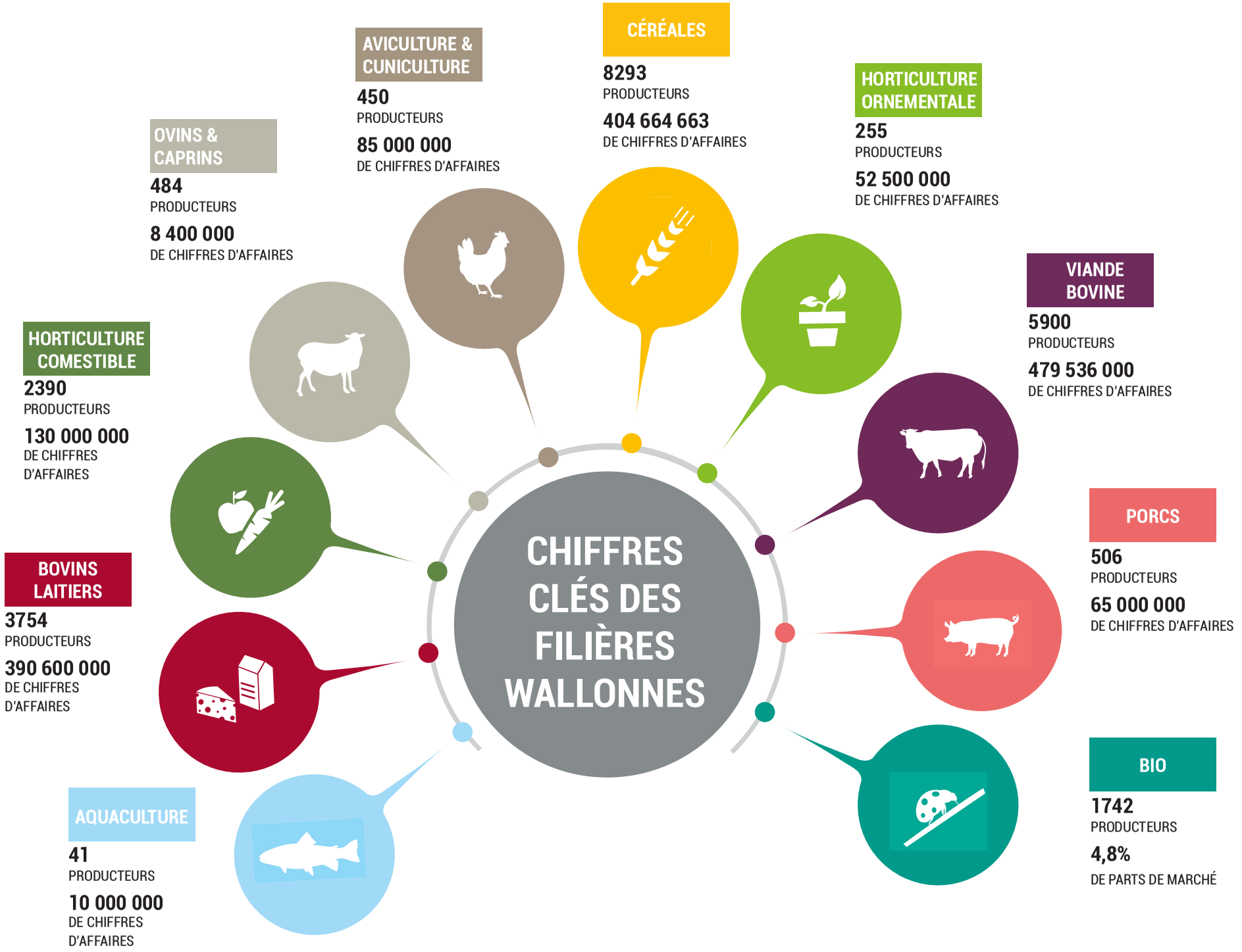
CHIFFRES CLÉS DES FILIÈRES WALLONNES
AVICULTURE & CUNICULTURE
450
PRODUCTEURS
85 000 000
DE CHIFFRES D'AFFAIRES
CÉRÉALES
8293
PRODUCTEURS
404 664 663
DE CHIFFRES D'AFFAIRES
HORTICULTURE ORNEMENTALE
255
PRODUCTEURS
52 500 000
DE CHIFFRES D'AFFAIRES
OVINS & CAPRINS
484
PRODUCTEURS
8 400 000
DE CHIFFRES D'AFFAIRES
VIANDE BOVINE
5900
PRODUCTEURS
479 536 000
DE CHIFFRES D'AFFAIRES
HORTICULTURE COMESTIBLE
2390
PRODUCTEURS
130 000 000
DE CHIFFRES D'AFFAIRES
PORCS
506
PRODUCTEURS
65 000 000
DE CHIFFRES D'AFFAIRES
BOVINS LAITIERS
3754
PRODUCTEURS
390 600 000
DE CHIFFRES D'AFFAIRES
BIO
1742
PRODUCTEURS
4,8%
DE PARTS DE MARCHÉ
AQUACULTURE
41
PRODUCTEURS
10 000 000
DE CHIFFRES D'AFFAIRES

	NOMBRE DE PRODUCTEURS	CHIFFRES D'AFFAIRES PRODUCTEURS	INDICATEURS CLÉS DU PLAN À 10 ANS	ACTIONS / TRAJECTOIRES BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS						
				ENCADREMENT	PROMOTION	RECHERCHE	LÉGISLATIF	SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT	INFORMATION	BUDGET TOTAL
BOVINS LAITIERS	3754	390 600 000 euros	1.Marge min. par l de lait produit= 0,10 € (valeur 2018 à indexer) / 2. appro. de l'industrie laitière wallonne et belge= min. 1,3 milliards de l/an / 3.taux d'auto-appro.lait bio soit ≤ 100% / 4.circuits courts et les filières alternatives= 15 à 20 % en volume de la prod.	1 220 000 euros	1 280 000 euros	1 000 000 euros	×	1 940 000 euros	940 000 euros	6 380 000 euros
HORTICULTURE COMESTIBLE	2390	130 000 000 euros	1.30% en auto approvisionnement 2. 3.400 ha de culture et 360 producteurs supplémentaires.	300 000 euros	700 000 euros	2 500 000 euros	×	2 500 000 euros	120 000 euros	6 120 000 euros
OVINS & CAPRINS	484	8 400 000 euros	1.Taux d'auto-approv. =35 % en viande ovine et lait de brebis=20 % / 2. 30 nouveaux installés/an,taille moyenne de cheptel de 115 brebis / 3.80.000 ovins abattus annuellement en Wallonie / 4.50 % de la production issue des troupeaux professionnels distribuée en boucheries indépendantes	320 000 euros	85 000 euros	530 000 euros	×	360 000 euros	60 000 euros	1 355 000 euros
AVICULTURE & CUNICULTURE	450	85 000 000 euros	1.Croissance de la production entre 7 et 9%/an 2. 40 nouveaux poulaillers/an dont près de 90% en productions alternatives	1 150 000 euros	400 000 euros	800 000 euros	350 000 euros	400 000 euros	40 000 euros	3 140 000 euros
CÉRÉALES ALIMENTAIRES	8293	404 664 663 euros	Part alimentaire de céréales produites en Wallonie soit de 20 %	1 500 000 euros	×	4 270 000 euros	×	600 000 euros	350 000 euros	6 670 000 euros
ORGE BRASSICOLE	30	272 640 euros	Superficie de 3000ha à prix juste dans le cadre de filières organisées	1 100 000 euros	250 000 euros	420 000 euros	×	750 000 euros	40 000 euros	2 560 000 euros
PROTÉINES VÉGÉTALES	N/A	N/A	1. Augmentation de 15.000 ha d'emblavement annuel de cultures protéagineuses dont 75% en filières organisées et 25% en association de culture 2. Augmentation qualité protéine des fourrages	5 300 000 euros	×	10 000 000 euros	×	×	×	15 300 000 euros
HORTICULTURE ORNEMENTALE	255	52 500 000 euros	1. Croissance de la production de 5% par an 2. Augmentation de la part d'approvisionnement wallon dans les marchés publics à 50 %	100 000 euros	×	550 000 euros	×	2 500 000 euros	×	3 150 000 euros
VIANDE BOVINE	5900	479 536 000 euros	1.Marge minimum par kgec de 2,5 eur/ 2. Ralentir diminution de cheptel de 50 % et d'arriver en 2030 avec 221 722 vaches allaitantes en RW / 3. Taux de reprise de minimum 30 % obj=3700 exploitants	1 600 000 euros	1 000 000 euros	3 700 000 euros	120 000 euros	2 400 000 euros	1 760 000 euros	10 580 000 euros
AQUACULTURE	41	10 000 000 euros	1. Au moins 1.000.000€ d'aides à l'investissement directement utilisables par les producteurs / 2. Mise en place d'un groupe de concertation entre producteurs et administration / 3.Doubler la consommation de produits aquacoles wallons en Wallonie (300 -> 600g/an et par habitant)	250 000 euros	220 000 euros	1 500 000 euros	15 000 euros	1 110 000 euros	5 000 euros	3 100 000 euros

HORTICULTURE ORNEMENTALE

ETAT DES LIEUX

La filière horticole wallonne est structurée autour de **4 pôles : la floriculture, les pépinières ornementales et fruitières, les sapins de Noël et les pépinières forestières.** Elle est **génératrice d'emplois avec un peu plus de 10.000 personnes** occupées dans le secteur horticole comestible et ornemental. Aujourd'hui, **255 producteurs** (floriculture, pépinières forestières, ornementales, fruitières,…) répartis sur **3.675 ha**, 200 jardineries et plus de 2.100 entreprises de parcs et jardins composent le secteur. Le chiffre d'affaires de la production représente 52,5 millions d'euros et celui des exportations se chiffre à 26 millions d'euros.

	Superficie en ha	Unités de production	Chiffre d'affaires en millions d'euros
Floriculture	65	110	7.5
Pépinières ornementales et fruitières	250	65	7.5
Pépinières forestières	160	80	2.5
Sapins de Noël	3200		35
Total	3675	255	52.5

L'horticulture ornementale en Wallonie ne constitue pas un pan majeur de l'économie régionale (3% du chiffres d'affaires de l'agriculture wallonne). Toutefois, elle dispose de qualités qui, face à une demande de plantes majoritairement couverte par des exportations des régions voisines (Flandre et des Pays-Bas), peuvent envisager une croissance pour des segments de marchés spécifiques. Pour preuve, un faible taux d'auto-approvisionnement qui se fixe à 20% alors que la consommation moyenne des ménages wallons est de 85 euros par an en plantes et sapins, hors fleurs coupées.

L'horticulture wallonne dispose de nombreux **atouts** sur lesquels ses professionnels peuvent s'appuyer : **une production de pleine terre sur des sols de bonne qualité (avec un accès à la terre à des prix moins élevés qu'en Flandre),** des productions diversifiées et de qualité qui alimentent une demande de proximité ainsi que des producteurs dont le savoir-faire est reconnu. En Belgique, 42% des ménages ont acheté des fleurs et des plantes en 2014 pour près de 145 euros : 58 euros pour les fleurs coupées et 85 euros pour les plantes, semences, bulbes et sapins de Noël. Le marché belge est évalué pour les fleurs et les plantes à 700 millions d'euros. De réelles possibilités de croissance s'offrent donc à la Wallonie en développant sa compétitivité liée à ses principes de base : **la proximité, le détail, la qualité et le service après-vente.**

ETAT DES LIEUX

255 PRODUCTEURS dont 80 EN SAPIN

CHIFFRE D'AFFAIRES
52,5 millions euros

3675 ha
- ✗ **65 ha** floriculture
- ✗ **250 ha** pépinières ornementales et fruitières
- ✗ **160 ha** pépinières forestières
- ✗ **3200 ha** sapin

TAUX AUTO APPROVISIONNEMENT =
20 %

85 € / an / ménage (hors fleurs)

VISION 10 ANS

CHIFFRE D'AFFAIRES
+20%

4530 ha
- ✗ **70 ha** floriculture (+ 7%)
- ✗ **280 ha** pépinières ornementales et fruitières (+12%)
- ✗ **180 ha** pépinières forestières (+12.5%)
- ✗ **4000 ha** sapin (+25%)

PART APPROVISIONNEMENT PUBLIC =
50 %

TRAJECTOIRE BUDGETAIRE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
3 150 000 EUR / 10 ANS

VISION PORTÉE PAR LE PLAN STRATÉGIQUE À 10 ANS

Le plan stratégique se fixe comme objectifs :

- D'augmenter la part de consommation wallonne ;
- De maintenir un niveau élevé de différenciation vis-à-vis des produits d'importation ;
- De développer un environnement institutionnel favorable.

Le développement attendu se matérialiserait par les cibles suivantes :

- **Floriculture :** +7,5% sur 10 ans soit un objectif de superficie de **70 ha** et de 8 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2028
- **Pépinières ornementales et fruitières :** +12% en 10 ans soit un objectif de superficie de **280 ha** et de 8,4 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2028
- **Pépinières forestières :** +12,5% en 10 ans soit un objectif de superficie de **180 ha** et de 2,8 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2028
- **Sapins de noël :** + 25% en 2 ans (2019-2020 car il faut 8 ans pour avoir un arbre fini) soit un objectif de superficie de **4000 ha** et de 43,7 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2028
- Augmentation de la **part d'approvisionnement wallon dans les marchés publics à 50 %**
- **Croissance de l'ordre de 20% du chiffre d'affaires actuel**

PLAN D'ACTIONS

Les actions concrètes prioritaires proposées par le plan concernent :

- Une promotion et approche spécifiques auprès des pouvoirs locaux et partenaires institutionnels ;
- Encourager le développement des espaces verts ;
- Renforcer l'encadrement technique ;
- Favoriser l'installation des jeunes ;
- Lancer de nouvelles variétés innovantes ;
- Poursuivre les recherches en vue d'une réduction des produits phyto-sanitaires.

Ce plan d'actions nécessite la mobilisation d'investissement publics dont la trajectectoire budgétaire sur 10 ans est estimée à 3.15 millions d'euros.

PLAN D'ACTIONS

- APPROCHE SPÉCIFIQUE APPROCHE PUBLIQUE
- INSTALLATION ET ENCADREMENT
- NOUVELLES VARIÉTÉS INNOVANTES
- RECHERCHE RÉDUCTION PHYTO
- PROMOTION SUR AVANTAGE LOCAL

HORTICULTURE COMESTIBLE

ETAT DES LIEUX

Si la Wallonie, au contraire d'autres régions, n'a pas développé une tradition intensive de son secteur horticole, elle se distingue sur le plan qualitatif et de la proximité. Cette filière couvre **22.000 hectares**, **soit 3% de la surface agricole utile** wallonne, pour un **chiffre d'affaires qui dépasse les 130 millions d'euros** soit 8% du total des productions agricoles.

Les légumes wallons représentent 13% de la production belge avec une filière dédiée au marché du frais (4.000 ha & **390 producteurs**) et une seconde de plein air destinée à la transformation (16.000 ha & **2.000 producteurs**). Notre région produit 9% des fruits belges. On distingue notamment 180 ha destinés à la production de petits fruits dont la majorité, 150 ha, est réservée aux fraises ainsi que 1.450 ha d'arboriculture (pommes, poires,…).

La consommation annuelle de fruits et de légumes en Wallonie représente un marché de 724 millions d'euros, or la part des fruits et légumes importés s'élève à 600 millions. C'est un challenge pour notre agriculture qui se traduit par un **taux d'approvisionnement de seulement 17%. 90% des légumes destinés à la transformation sont exportés sous forme de surgelés. 40% de nos pommes sont consommés à l'étranger** et ce chiffre monte à 60% pour nos poires.

VISION PORTÉE PAR LE PLAN STRATÉGIQUE À 10 ANS

L'objectif général du plan stratégique est d'augmenter l'auto approvisionnement en fruits et légumes wallons de 1,5 % par an pour viser 30% en auto approvisionnement au terme des 10 prochaines années. Cet objectif est réalisable en s'adaptant **aux évolutions de la demande et en développant de la valeur ajoutée pour les opérateurs wallons**.

A court et moyen terme, l'horticulture comestible wallonne doit continuer à développer sa compétitivité sur ses valeurs liées au professionnalisme, au commerce local (proximité, détail, qualité et service après-vente), à la production plein air ainsi qu'au développement de valeur ajoutée en Wallonie.

L'horticulture comestible est en outre une fenêtre d'opportunités pour la diversification de l'agriculture.

Le développement attendu se matérialiserait par les **cibles** suivantes : augmenter d'ici 10 ans le **chiffre d'affaires du secteur de 35%**. Ce qui devrait permettre **360 nouveaux producteurs** de s'engouffrer dans cette filière et d'orienter **3.400 ha de cultures supplémentaires** vers celle-ci.

ETAT DES LIEUX

2390 PRODUCTEURS
(dont **390** destinés au marché du frais)

22.000 ha
(dont **6000** pour le marché du frais)

CHIFFRE D'AFFAIRES
130 millions euros
(dont **85 millions** pour le marché du frais)

TAUX AUTO APPROVISIONNEMENT =
+ **17 %**

EXPORT :
90 % DE LÉGUMES SURGELÉS,
40 % DES POMMES ET **60 %** DES POIRES

FORCES DU SECTEUR = PLEINE TERRE
3% DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE **= 8%** VALEUR AGRICOLE

VISION 10 ANS

360 NOUVEAUX PRODUCTEURS

+ 3400 ha

CHIFFRE D'AFFAIRES
+35 %

AUTO APPROVISIONNEMENT =
+ **30 %**

AUGMENTION DU NIVEAU
DE PROFESSIONNALISME + **17 %**

DIVERSIFICATION

TRAJECTOIRE BUDGETAIRE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
6 120 000 EUR / 10 ANS

PLAN D'ACTIONS

Les actions concrètes prioritaires proposées par le plan concernent :

- Promotion de fruits et légumes locaux.
- Developper un encadrement performant et améliorer la professionnalisation.
- Soutenir l'investissement des producteurs.
- Poursuivre les recherches en vue d'une réduction des produits phytosanitaires.
- Developper la commercialisation.

Ce plan d'actions nécessite la mobilisation d'investissement publics dont la trajectectoire budgétaire sur 10 ans est estimée à 6.12 millions d'euros.

PLAN D'ACTIONS

- COMMERCIALISATION : OUTILS LOGISTIQUES
- ENCADREMENT ET PROFESSIONNALISATION
- NOUVELLES VARIÉTÉS INNOVANTES ET ALTERNATIVES RÉDUCTION PHYTO
- PROMOTION SUR RÉGIONAL / LOCAL ET CAHIERS DES CHARGES

ORGE BRASSICOLE

ETAT DES LIEUX

Si **91% de l'orge brassicole cultivé en Belgique est produit en Wallonie**, les quantités semées ne cessent de diminuer et ne répondent pas aux besoins de nos brasseurs. La filière belge de la **malterie est seulement alimentée à hauteur de 1% par des orges brassicoles wallons**. Or plus d'une centaine de brasseries wallonnes composent notre paysage. La production de bière représente près de 20 millions d'hectolitres dont 34 % sont autoconsommés en Belgique, le reste, 66%, est exporté.

Alors qu'on dépassait les 3000 ha il y a 20 ans, cette culture ne couvrait plus que **260 hectares en 2017 pour une quarantaine d'agriculteurs**. La question du juste prix payé au producteur est toujours d'actualité de même que la qualité du produit final vendu aux brasseurs. Le **prix du malt représente moins de 2% du prix de la bière**, la juste rémunération des producteurs n'impacte donc que très peu le prix de la bière qu'à quelques cents par bouteille.

PLAN D'ACTIONS

Les actions concrètes proposées par le plan sont les suivantes :

- Rendre disponible **plus de données** pour piloter le développement de la filière
- Démarrer le développement au travers d'un **noyau pilote d'acteurs de la filière intéressés par le local et le prix juste**
- Assurer la disponibilité d'un **encadrement technique des producteurs**
- Assurer la disponibilité de services neutres de **" facilitation filière"**
- Donner une **reconnaissance officielle aux filières** qui le demandent (Local, Prix juste, QD)
- Canaliser la demande au travers de **promotions ciblées**
- **Soutenir la croissance de l'offre** au travers d'un groupement de producteurs et de capacités de stockage
- **Soutenir l'adéquation de la qualité de l'offre avec les attentes de l'industrie**

Ce plan d'actions nécessite la mobilisation d'**investissements publics** dont la trajectoire budgétaire sur 10 ans est estimée à **2,56 millions d'euros.**

ETAT DES LIEUX

40 PRODUCTEURS
260 HA ORGE DE BRASSERIE

PRODUCTION ESTIMÉE DE
1600-1700 tonnes

PRIX DU MARCHÉ ORGE PEU ATTRACTIF
(MAIS NE REPRÉSENTE QUE 2 % PRIX BIÈRE)

6 MALTERIES BELGES ALIMENTÉES PAR
SEULEMENT 1% D'ORGE LOCALE

VISION 10 ANS

3000 HA ORGE DE BRASSERIE

20.000 tonnes orge

800.000 HECTOLITRE DE BIÈRE
À partir d'orge local à prix juste

DIVERSIFICATION

TRAJECTOIRE BUDGETAIRE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
2 560 000 EUR / 10 ANS

VISION PORTÉE PAR LE PLAN STRATÉGIQUE À 10 ANS

L'objectif majeur poursuivi par le plan est d'offrir la possibilité à l'ensemble des brasseurs artisanaux wallons et belges d'utiliser du malt fabriqué à partir d'orge local payé à un prix juste aux producteurs. **Ce changement représenterait alors un potentiel de 800.000 hectolitres (4% de la production brassicole belge), soit 15.000 à 20.000 tonnes d'orge cultivé sur environ 3000 hectares.**

PLAN D'ACTIONS

- FACILITATION FILIÈRE
- LABELLISATION/RECONNAISSANCE
- ENCADREMENT TECHNIQUE AUGMENTATION PRODUCTION
- CRITÈRES DE QUALITÉ EN ADÉQUATION AVEC BESOINS BRASSERIE
- PROMOTION SUR AVANTAGE LOCAL

AVICULTURE CUNICULTURE

ETAT DES LIEUX

La production avicole wallonne représente **16,4%** de la production belge en volaille de chair et **12,6%** de la production d'œufs. Cette production génère un **chiffre d'affaires de 85 millions d'euros** et représente plus de 450 éleveurs dont 70 en production d'œufs.

La production wallonne est fortement liée au sol et est caractérisée par une part importante de modèles de production alternatifs (qualité, bio, circuits courts…) ; en effet, la Wallonie représente **75% de la production belge de poulets de chair alternatifs** alors qu'une soixantaine d'éleveurs de pondeuses et plus de 200 éleveurs de poulets de chair sont dans ces modèles. La production de volaille a un avantage important pour les producteurs : il s'agit de cycles courts de production qui limitent les risques de marché et de trésorerie. Cela permet d'améliorer la rentabilité des fermes dans le cadre d'une diversification.

La viande de volailles est la deuxième viande la plus consommée après celle du **porc (15,06 kg/an/habitant)** mais la Wallonie **consomme deux fois plus de poulets et trois fois plus d'œufs qu'elle n'en produit.**

VISION PORTÉE PAR LE PLAN STRATÉGIQUE À 10 ANS

L'objectif majeur poursuivi par le plan est d'augmenter le taux d'auto-approvisionnement du secteur au travers une croissance de la production entre 7 et 9% par an adaptée aux évolutions de la demande et développant de la valeur ajoutée pour les opérateurs wallons.

Afin d'assurer une croissance équilibrée de l'offre face à la demande, ce développement se matérialiserait par une **cible** de l'ordre de près de **40 nouveaux poulaillers par an dont près de 90% en productions alternatives.**

ETAT DES LIEUX

450 ÉLEVEURS dont plus de 70 EN ŒUFS

CHIFFRE D'AFFAIRES
85 millions euros

AVANTAGES : CYCLES ECONOMIQUES COURTS

CONSOMMATION WALLONNE :
2X + DE POULETS ET
3X + D'OEUFS QUE CE QUI EST PRODUIT

VISION 10 ANS

CROISSANCE DE 8 % DE PRODUCTION/AN

✗ **40** nouveaux poulaillers /an

✗ Lien avec attentes sociétales
> 90 % des poulaillers en productions alternatives

CHIFFRE D'AFFAIRES
148 millions euros

DIVERSIFICATION

TRAJECTOIRE BUDGETAIRE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
3 140 000 EUR / 10 ANS

PLAN D'ACTIONS

Les actions concrètes proposées par le plan sont prioritairement les suivantes :

- Le soutien à l'installation et à l'investissement ;
- Le marquage obligatoire des œufs à la ferme et la protection des termes « ferme » et « fermier » ;
- Le soutien à la création d'une casserie et de 3 à 5 unités d'abattage de proximité ;
- Le soutien à un programme de recherche scientifique spécifique ;
- Le développement de cahiers des charges de qualité différenciée ;
- L'accompagnement à la mise en place d'organisations de producteurs ;
- La promotion de l'offre au travers d'actions marketing ciblées

Ce plan d'actions nécessite la mobilisation d'i**nvestissements publics** dont la trajectoire budgétaire sur 10 ans est estimée à **3,14 millions d'euros.**

PLAN D'ACTIONS

- INSTALLATION ET INVESTISSEMENT
- MARQUAGE DES ŒUFS
- CASSERIE ET ABATTAGE DE PROXIMITÉ
- CAHIERS DES CHARGES ET OP
- PROMOTION SUR AVANTAGE LOCAL

BOVINS LAITIERS

ETAT DES LIEUX

La Wallonie possède une tradition laitière bien ancrée qui représente 23 % de la valeur agricole Wallonne (390 millions d'euros de chiffre d'affaires). 3754 producteurs (dont 250 bio) détiennent 196.215 vaches laitières et produisent 1208 millions de litres de lait annuellement.

4 coopératives wallonnes collectent 1035 millions de litres, soit 86 % du lait produit et plus de 80 % du lait bio belge collecté en Wallonie. Le belge consomme en moyenne 46 litres de lait, 15 kg de fromage, 10 kg de yaourt, 2,5 kg de crème et 2,2 kg de beurre.

Les perspectives de demande tant du marché mondial des produits laitiers que des circuits courts permettent aux producteurs laitiers de diversifier leurs débouchés. D'une part, ils sont capables de produire un lait de qualité en quantités importantes pour l'exportation et, d'autre part, la transformation à la ferme ou dans des filières alternatives leur permet de fournir les marchés locaux en produits de qualité différenciée. Toutefois, la filière fait l'objet de défis importants liés aux incertitudes et à la volatilité des marchés mondiaux (et à leurs impacts sur la rentabilité de l'activité), à la transmission des exploitations, à la gestion de troupeaux et à la pénibilité du travail.

VISION PORTÉE PAR LE PLAN STRATÉGIQUE À 10 ANS

L'objectif majeur poursuivi par le plan est de maintenir le niveau de la production laitière en Wallonie afin de satisfaire la demande interne et la capacité des outils de transformation wallons tout en augmentant la rémunération des producteurs laitiers wallons.

A l'échéance de 10 ans, les cibles du plan sont :

1. d'assurer aux producteurs une **marge minimum par litre de lait produit de 0,10 €** (valeur 2018 à indexer) afin de permettre aux producteurs d'atteindre un revenu annuel équitable,
2. d'assurer l'approvisionnement de l'industrie laitière wallonne et belge à hauteur de minimum **1,3 milliard de litres par an**,
3. de faire en sorte que la production de lait bio augmente parallèlement à la demande interne, c'est-à-dire que le taux d'auto-approvisionnement soit ≤ 100%
4. de faire en sorte que les **circuits courts et les filières alternatives représentent 15 à 20 % en volume** de la production en fonction des besoins du marché local.

ETAT DES LIEUX

3754 PRODUCTEURS
(DONT **250** BIO)

1,3 milliards DE LITRES LAIT

23% DE LA VALEUR AGRICOLE WALLONNE

CIRCUIT-COURT ET TRANSFORMATION
DE 5 À 10 % DE LA PRODUCTION
4 COOPÉRATIVES DE COLLECTE (1 M L)

INCERTITUDES MARCHÉS MONDIAUX

VISION 10 ANS

MAINTIEN APPROVISIONNEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

MARGE MINIMUM PAR LITRE DE LAIT
≥ 0,10 EUROS

CIRCUIT-COURT ET TRANSFORMATION
DE 15 À 20 % DE LA PRODUCTION

DÉVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ RÉGIONAL/PRIX JUSTE

TRAJECTOIRE BUDGETAIRE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
6 380 000 EUR / 10 ANS

PLAN D'ACTIONS

Les actions proposées dans le plan concernent :

- Le renforcement du pouvoir de négociation des producteurs mais aussi des autres acteurs de la filière, en collaboration avec les consommateurs.
- La mise en place d'un environnement favorisant la consolidation et le développement d'un marché régional du lait et des produits laitiers basé sur un prix juste pour tous les maillons de la filière ;
- Le soutien aux jeunes pour la transmission et l'installation ;
- Le soutien à une recherche sur les facteurs techniques prioritaires et sur les enjeux de société qui affectent la production laitière ;
- Le soutien à un encadrement technico-économique neutre et de qualité afin d'optimiser les coûts de production des exploitations, d'alléger les conditions de travail et de développer la transformation à la ferme ;
- Une promotion favorisant la consommation des produits laitiers wallons à prix juste et lui fournissant des informations sur les polémiques touchant le secteur et les produits laitiers;

Ce plan d'actions nécessite la mobilisation d'**investissements publics** dont la trajectoire budgétaire sur 10 ans est estimée à **6,38 millions d'euros**.

PLAN D'ACTIONS

- CAPACITÉ NÉGOCIATION
- CONSOLIDER MARCHÉ RÉGIONAL À PRIX JUSTE
- RECHERCHE SANTÉ, ALIMENTATION ET ENJEUX SOCIÉTÉ
- ENCADREMENT COÛTS PRODUCTION, PÉNIBILITÉ ET TRANSFORMATION
- PROMOTION AVANTAGE LOCAL ET PRIX JUSTE

PROTÉINES VÉGÉTALES

ETAT DES LIEUX

En Wallonie, la production de légumineuses à graines ne représente qu'un peu plus de 3.000 ha alors que la production protéique en fourrages représente plus de 350.000 ha. La production de protéines végétales en Wallonie est donc estimée à 624.000 t/an dont 62 % proviennent des prairies et fourrages et plus de 30 % proviennent des céréales. Les besoins en alimentation animale sont de 771.000 t dont 82.000 t pour les monogastriques ; les besoins estimés du secteur alimentaire seront au minimum de 100.000 t.

Le taux d'auto-approvisionnement est donc supérieur à 75 %. Néanmoins, ce taux théorique est supérieur au taux réel puisque :

1. une partie des céréales est utilisée à d'autres fins que celui du « FEED » (alimentation animale),
2. la majorité de la production concerne le « FEED Ruminant » au travers de la prairie
3. les besoins du « FEED monogastrique » (porc + volaille) et du « FOOD » (alimentation humaine) sont aujourd'hui majoritairement couverts par des importations. L'approvisionnement en protéines végétales est un enjeu qui a été replacé au centre des priorités par la Commission européenne fin 2018. Si l'angle d'approche de l'indépendance protéique à l'échelle de l'exploitation agricole a déjà été initié en Wallonie et doit être poursuivi, il subsiste un véritable enjeu pour les approvisionnements liés à l'alimentation animale et humaine pour lesquelles les matières premières sont en grande partie importées.

Le principal défi de la filière protéines végétales est de favoriser la prise de risque technique et économique des producteurs wallons en vue de répondre aux enjeux d'autonomie ainsi qu'aux opportunités liées aux perspectives prometteuses de marchés et d'innovations à l'échelle belge et européenne. Pour ce faire, une amélioration des perspectives économiques des producteurs est indispensable au travers :

1. d'un partage des risques liés à des soutiens publics PAC post 2020,
2. la mise en place de relations commerciales structurées entre les acteurs de la filière
3. des actions de gouvernance et législatives influençant favorablement l'accès au marché.

VISION PORTÉE PAR LE PLAN STRATÉGIQUE À 10 ANS

Le plan ambitionne :

- d'atteindre une augmentation de 15.000 ha d'emblavement annuel de cultures protéagineuses à l'horizon 2030 (équivalent à 22.500 t de protéines/an)
- d'assurer des relations commerciales structurantes entre industries, marchés de niche et producteurs pour au moins 75 % de cette augmentation de production
- d'assurer un minimum de 25 % de cette augmentation de production au travers d'associations de cultures
- d'assurer une augmentation de la qualité protéique des fourrages et des cultures à destination du « FEED monogastrique» et du « FOOD »

ETAT DES LIEUX

3000 ha LÉGUMINEUSES À GRAINE
(RISQUE ÉCONOM PROD)

350.000 HA FOURRAGES

624.000 tonnes production
62 % fourrages et prairies + 30% céréales

BESOINS = 771.000 T FEED (DONT 82.000 MONOGASTRIQUES) + MIN 100.000 T FOOD

TAUX THÉORIQUE
AUTO APPROVISIONNEMENT > 75 %
RÉALITÉ = IMPORTS IMPORTANTS

ENJEUX UE ET SOCIÉTÉ

VISION 10 ANS

ATTEINDRE **15.000 HA/AN** DE CULTURES PROTÉAGINEUSES (22.500 T PROT/AN)

25 % DE LA PRODUCTION AU TRAVERS D'ASSOCIATION DE CULTURES

75 % DE LA PRODUCTION DANS DES FILIÈRES ORGANISÉES

AUGMENTATION QUALITÉ EN LIEN AVEC DEMANDE FEED MONOGASTRIQUE ET FOOD

TRAJECTOIRE BUDGETAIRE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
15 300 000 EUR / 10 ANS

PLAN D'ACTIONS

- RECHERCHE SUR PRODUCTION, TRANSFO ET RENTABILITÉ
- ENCADREMENT PRODUCTION
- PARTAGE DES RISQUES ÉCONOMIQUES AU TRAVERS PAC
- FACILITATION RELATION FILIÈRES
- PROMOTION SUR AVANTAGE LOCAL

PLAN D'ACTIONS

Les actions concrètes proposées par le plan se déclinent autour des axes suivants :

- Renforcer la recherche scientifique sur les facteurs techniques prioritaires qui affectent la production, la transformation et la rentabilité de la filière protéines végétales
- Assurer la disponibilité et l'accès à des services techniques d'encadrement indépendants
- Assurer un dispositif de partage du risque au travers de la PAC
- Assurer la disponibilité et l'accès à des services de facilitation des relations de filières entre les producteurs et les transformateurs
- Promouvoir les protéines végétales produites en Wallonie

Ce plan d'actions nécessite la mobilisation d'**investissements publics** dont la trajectoire budgétaire sur 10 ans est estimée à **15,3 millions d'euros** (en dehors des incitants PAC).

VIANDE BOVINE

ETAT DES LIEUX

Forte de ses prairies, la Wallonie possède une tradition de production de viande bovine qui représente 28 % de la valeur agricole Wallonne (479 millions d'euros de chiffre d'affaires). 5900 producteurs détiennent 268.000 vaches allaitantes (dont 10 % Bio).

La filière génère des emplois non seulement en amont, mais aussi en aval, notamment au niveau des abattoirs (15 en Wallonie qui abattent 186.000 bovins par an) ainsi que sur la partie découpe et transformation. Pour la Wallonie, cela représente environ 9 100 emplois en amont et sur la production agricole, 2 700 en aval et 700 dans la distribution. Près de 60 % de la viande est commercialisée en grande distribution contre 28 % en boucherie artisanale et 11 % dans l'horeca.

De manière globale, la consommation de viande a baissé de 18 % entre 2006 et 2016. La consommation de viande de bœuf et de veau qui représente 19 % de la consommation totale de viande, a suivi cette tendance, passant de 13,3 à 9,9 kg par an. A noter que seuls 30 % de la production bovine bio est commercialisée sous label bio.

Au cours des dernières années, la filière viande bovine a rencontré des difficultés économiques ainsi qu'une dégradation progressive de son image rendant les perspectives de pérennité de l'activité et de transmission d'exploitation incertaines (diminution de 40 % du nombre d'éleveurs entre 2005 et 2016). Suivant les tendances actuelles, le nombre de vaches allaitantes en Wallonie passerait, sans changements, de 268 000 têtes à 183 000 têtes en 2030. Cette situation pourrait impliquer une diminution de la surface de prairies de 30 %.

Face à ces défis et compte tenu des préoccupations sociétales relatives au bien être animal et à l'environnement, la production de viande bovine en Wallonie a des atouts non négligeables sur lesquels investir :

1. l'élevage wallon est en effet lié à la valorisation de la prairie, une source de biodiversité et un réservoir important de carbone qui participent également au bien être animal
2. la viande demeure une source de protéine importante dans une alimentation équilibrée

PLAN D'ACTIONS

- ECONOMIE : ADAPTATION AIDES (INSTALLATION – EXTERNALITÉS,…), CAPACITÉS DE NÉGOCIATION-TRANSPARENCE, MARCHÉS PORTEURS (BIO, HALAL, NICHES EXPORT,…), SEGMENTATION
- PERÉNNITÉ ABATTOIRS ET DÉCOUPE DE PROXIMITÉ
- RECH ET ENCADR : SANTÉ ANIMALE, AUTONOMIE, ENJEUX CLIMAT
- MODÈLE NAISSEUR-ENGRAISSEUR+MIXITÉ
- PROMOTION SUR AVANTAGE LOCAL ET PJ + INFOS POLÉMIQUES

ETAT DES LIEUX

- **5900 PRODUCTEURS** (CHUTE 40 % DEPUIS 2005)
- **268.000 VACHES ALLAITANTES** (10% BIO)
- CHIFFRE D'AFFAIRES PRODUCTEURS **479 millions euros (28% de la valeur agricole)**
- **15 ABATTOIRS**
- **TX DE REPRISE FAIBLE** (RISQUE DE PERTE 30 % PRAIRIES)
- **FORCE : VALORISATION DE LA PRAIRIE** (enjeux climat et biodiversité)

VISION 10 ANS

- RALENTIR DIMINUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS POUR LE MAINTENIR À **3700**
- RALENTIR DIMINUTION DU CHEPTEL POUR LE MAINTENIR À **220 000**
- **AMÉLIORER LE REVENU PRODUCTEURS ET VALORISER LE LIEN BOVIN-PRAIRIE**
- GÉNÉRER VALEUR ET LIMITER CHARGES POUR COMBLER LE GAP DE **1,52 EUR/KGEC**
- **TAUX D'APPROVISIONNEMENT 80 % CONSOMMATION WALL/BXL**

TRAJECTOIRE BUDGETAIRE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
10 580 000 EUR / 10 ANS

VISION PORTÉE PAR LE PLAN STRATÉGIQUE À 10 ANS

L'objectif majeur poursuivi par le plan est d'améliorer le revenu des producteurs tout en mettant en valeur la compétence et l'expérience des professionnels impliqués ainsi que le lien fondamental entre la production bovine et la prairie (liées aux enjeux de biodiversité et de climat). Une amélioration des perspectives économiques est indispensable pour stimuler les reprises d'exploitation et ralentir la diminution du nombre d'éleveurs, garantissant ainsi la pérennité de l'élevage allaitant en Wallonie.

Le plan ambitionne :

- de ralentir la diminution de cheptel de 50 % et d'arriver en 2030 avec 221 722 vaches allaitantes
- de limiter la chute du nombre de producteurs à l'horizon 2030, en mettant en place les conditions d'un taux de reprise de minimum 30 % dans les dix prochaines années (pour conserver 3700 producteurs avec une taille moyenne de troupeau de 60 vaches allaitantes)

Dans ce scénario, le troupeau allaitant permettrait de produire 60 ktec/an, soit environ 35 % de la consommation apparente belge, **80 % de la consommation apparente de la Wallonie + Bruxelles** et 110 % de la consommation apparente régionale wallonne. Pour assurer une attractivité au métier d'éleveur, la marge à dégager par le producteur entre le coût de production et la vente d'animaux engraissés pour avoir une rémunération suffisante nécessite une augmentation moyenne de 1,52 €/kgec par rapport aux prix pratiqués actuellement en hypothèses constantes (coûts de production, aides PAC,…).

PLAN D'ACTIONS

Les actions proposées dans le plan concernent :

- une amélioration des perspectives économiques pour les éleveurs, notamment au travers i) d'une adaptation des systèmes d'aides en regard de l'installation et des externalités positives, ii) du renforcement du pouvoir de négociation des producteurs (transparence des prix, concertation entre maillons et approche prix juste), iii) du renforcement du positionnement des opérateurs sur des marchés de niche porteurs (« bio », halal, export,…) et iv) une segmentation de l'offre
- La mise en place d'un environnement favorisant la pérennité des abattoirs et ateliers de découpe de proximité
- la stimulation du développement des modèles de production de type « naisseur engraisseur » en Wallonie,
- Le soutien à une recherche et à un encadrement permettant de stimuler des améliorations en santé animale ainsi qu'en matière d'autonomie fourragère et protéique
- Le soutien au développement du patrimoine génétique indigène permettant à l'élevage Blanc Bleu viandeux d'accéder à des systèmes de production dits « alternatifs » et comprenant la valorisation d'autres races telles que la Blanc bleu mixte et la Rouge pie de l'Est
- Une promotion favorisant la consommation de viande bovine wallonne à prix juste et lui fournissant des informations sur les polémiques touchant le secteur

Ce plan d'actions nécessite la mobilisation d'**investissements publics** dont la trajectoire budgétaire sur 10 ans est estimée à **10,18 millions d'euros**.

CÉRÉALES ALIMENTAIRES

ETAT DES LIEUX

En Wallonie, les céréales concernent 8239 producteurs et représentent 178.626 ha soit un peu moins de 60 % des terres céréalières du pays. Ce secteur constitue une part importante de l'agriculture wallonne avec un chiffre d'affaires de plus de 400 millions d'euros.

La production céréalière wallonne est destinée majoritairement à l'alimentation animale et à la production d'énergie. Seul 9 % de la production céréalière est destinée à l'alimentation humaine. Or des débouchés existent dans des secteurs variés tels que la meunerie, la boulangerie, et autres produits à base de céréales, ainsi que la production brassicole. Cette situation génère une vision productiviste et insuffisamment qualitative des cultures céréalières wallonnes, basée sur des cours mondiaux volatiles où nos céréales « standards » sont mal valorisées avec peu de valeur ajoutée pour les producteurs.

Par ailleurs, les enjeux sociétaux auxquels doit faire face le secteur agricole wallon (qualité des eaux, perte de biodiversité, dépendances aux intrants, circuits courts,...) est une opportunité de repositionnement du secteur céréalier afin de développer des filières qui répondent mieux à ces aspirations.

VISION PORTÉE PAR LE PLAN STRATÉGIQUE À 10 ANS

L'objectif majeur poursuivi par le plan est l'augmentation de la part alimentaire des céréales produites en Wallonie. A cette fin, 3 axes sont envisagés :

- maintenir la production de céréales wallonnes, en volume et en surface, en améliorant leur qualité et en augmentant la part de blé indigène dans le secteur de l'alimentation humaine» (objectif de part alimentaire de céréales produites en Wallonie de 20 %, soit 355.556 t).

- développer des systèmes de valeur en diminuant dans la mesure du possible les coûts de production et en augmentant la valeur ajoutée des céréales. Cet objectif passe notamment par :
  1. le développement des filières du secteur alimentaire (Food) dont la meunerie et le secteur brassicole
  2. l'établissement de référentiels de prix de vente " juste " à l'hectare (€/ha) en lien avec la qualité développée.

- soutenir des filières céréalières wallonnes qui répondent aux aspirations sociétales en matière de production agricole notamment en matière d'utilisation des produits phytosanitaires, de production locale, d'agriculture biologique et de mitigation du changement climatique,…

ETAT DES LIEUX

8239 PRODUCTEURS

178.000 HA DE CÉRÉALES DONT
160.000 T BLÉ PANNIFIABLE
9 % ALIMENTATION HUMAINE

CHIFFRE D'AFFAIRES PRODUCTEURS
± **400 millions euros**

ENJEUX SOCIÉTÉ (INTRANTS, LOCAL,…)

VISION 10 ANS

PART ALIMENTAIRE DE **20 %**, SOIT **360.000 T**
AVEC UNE MEILLEURE RÉMUNÉRATION PRODUCTEURS
(PRIX JUSTE CONTRAT SPÉCIFIQUE)

AUGMENTATION QUALITÉ ET VALEUR

% PRODUCTION LOCALE/BIO/RÉDUCTION PHYTO

TRAJECTOIRE BUDGETAIRE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
6 670 000 EUR / 10 ANS

PLAN D'ACTIONS

Les actions proposées dans le plan concernent :

- la caractérisation du taux de protéines et des autres critères de qualité selon les attentes du secteur de la transformation
- le soutien à un encadrement technico-économique favorisant les critères de qualité recherchés
- le soutien à la mise en place d'un système de paiement en fonction de la qualité et au développement de filières locales, durables et prix juste
- l'amélioration de la qualité sanitaire des céréales (mycotoxines et Hagberg)
- le soutien à un environnement favorable au développement d'outils de première et seconde transformation céréalière (industriel et circuit court)
- une promotion favorisant la consommation de produits issus de filières céréales durables, locales et prix juste et fournissant des informations sur les polémiques touchant le secteur
- la définition d'un référentiel en matière de bonnes pratiques phyto et de dialogue avec les riverains
- le soutien à une recherche d'itinéraires techniques innovants répondant aux enjeux sociétaux et transférables

Ce plan d'actions nécessite la mobilisation d'**investissements publics** dont la trajectoire budgétaire sur 10 ans est estimée à **6,67 millions d'euros.**

PLAN D'ACTIONS

- CARACTÉRISATION QUALITÉ SELON BESOIN TRANSFO
- ENCADREMENT PRODUCTION POUR CRÉATION DE CETTE QUALITÉ
- OUTIL DE PREMIÈRE ET SECONDE TRANSFO EN WALLONIE
- RÉFÉRENTIEL BONNES PRATIQUES PHYTO
- DÉVELOPPEMENT D'ITINÉRAIRES TECHNIQUES INNOVANTS VS ENJEUX SOCIÉTÉ

OVINS CAPRINS

ETAT DES LIEUX

La Wallonie n'est pas à proprement parler une terre ovine. Pour preuve un faible taux d'auto-approvisionnement qui se fixe à 13% et une importante majorité des 6.000 producteurs dont le cheptel s'élève en moyenne à 6 ovins. Au niveau des 484 éleveurs professionnels, la taille moyenne du cheptel avoisine les 90 brebis et moutons et génère un chiffre d'affaires de 8,4 millions d'euros. 30% du cheptel se trouve dans la filière biologique. Toutefois un revirement s'opère. En effet entre 2010 et 2015, le nombre d'éleveurs professionnels a progressé de 140%, tout comme le nombre de brebis détenues a augmenté de 160%. En outre, la pyramide des âges chez les professionnels est intéressante, 63% ont moins de 50 ans (alors que c'est l'inverse pour l'ensemble du secteur agricole).

Cette filière se révèle être un complément idéal à d'autres spéculations comme les grandes cultures et l'élevage bovin pour un investissement de départ relativement réduit. En outre, l'élevage de moutons sur certains espaces naturels est une alternative efficace aux produits phytosanitaires.

VISION PORTÉE PAR LE PLAN STRATÉGIQUE À 10 ANS

L'objectif majeur poursuivi par le plan est de tripler la proportion de produits ovins locaux disponibles sur le marché et prioritairement dans nos boucheries indépendantes. Tout en garantissant un revenu juste, la professionnalisation du secteur doit viser endéans les 10 prochaines années un taux d'approvisionnement de 35% en viande ovine et de 20% en lait de brebis. En mobilisant les efforts, la dynamique actuelle doit être maintenue avec 30 nouvelles installations par an et une augmentation de la moyenne du cheptel à 115 têtes.

ETAT DES LIEUX

484 ÉLEVEURS PRO (6000 total)

AUTO-APPRO = 13 %

30 % CHEPTEL BIO

CA PRO DE 8,4 M EUR

FORCES : JEUNES

VISION 10 ANS

30 NOUVELLES INSTALLATIONS/AN

TRIPLER PROPORTION OVINS DISPO SUR MARCHÉ (TX 35 % VIANDE ET 20 % LAIT)

CHEPTEL MOYEN 90->115 TÊTES

DIVERSIFICATION

TRAJECTOIRE BUDGETAIRE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
1 355 000 EUR / 10 ANS

PLAN D'ACTIONS

Les actions concrètes proposées par le plan se déclinent autour des axes suivants :

- Récolte de données technico-économiques – mise en place de fermes de référence
- Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation
- Promouvoir la diversification ovine en complément des grandes cultures et à l'élevage bovin
- Renforcement de l'encadrement technique
- Soutenir la mise en place de groupements de producteurs
- Promotion ciblée et identité de la filière

Ce plan d'actions nécessite la mobilisation d'**investissements publics** dont la trajectoire budgétaire minimale sur 10 ans est estimée à **1,35 millions d'euros.**

PLAN D'ACTIONS

- INSTALLATION, FORMATION, ENSEIGNEMENT, SENSIBILISATION
- LIEN AVEC GRANDES CULTURES
- ENCADREMENT TECHNIQUE
- CAHIERS DES CHARGES ET OP
- PROMOTION SUR AVANTAGE LOCAL

PORCS

ETAT DES LIEUX

- + DE 500 PRODUCTEURS
- 369 000 PORCS (6% CHEPTEL NATIONAL)
- 74 % DES EXPLOITATIONS AVEC CHEPTEL < 1000
- AUTO-APPRO = 70 %
- FORCES : 20% EN QUALITÉ DIFFÉRENCIÉE
  MAINTIEN D'UN LIEN AU SOL FORT

ETAT DES LIEUX

Le cheptel porcin wallon représente aujourd'hui environ 369.000 têtes (soit 6% du cheptel national) et se caractérise majoritairement par des exploitations en engraissement (l'engraissement représente 85 % du total des porcins et le naissage 11 %). Il concerne un peu plus de 500 producteurs en Wallonie qui se situent majoritairement en provinces de Hainaut, Liège et Namur.

Chiffres clefs :

- **7 fois moins d'exploitations que la Flandre**
- des **exploitations wallonnes** majoritairement **de petite taille**, à caractère familial ; 74 % des exploitations possèdent moins de 1000 places de porcs.
- Le maintien d'un **lien au sol fort.**
- une diversité des modes de production : **20 % des producteurs et des porcs sont sous label de qualité différenciée**

La Wallonie n'est pas autosuffisante, sa production remplit seulement 70% de ses besoins en viande de porc, mais globalement la production nationale atteint plus de 300% (autosuffisance de la Flandre d'environ 450%).

Cela entraîne que plus de 60 % de la viande de porc produite en Belgique, trouve un débouché commercial dans les marchés d'exportation intra ou extra-européens.

VISION PORTÉE

La vision portée pour l'avenir ancre notamment ses priorités sur :

- Le potentiel de développement d'unités de productions familiales en Wallonie, pour répondre aux besoins des consommateurs wallons en matière de qualité ainsi que des besoins des producteurs en matière de prix justes.
- Une meilleure maîtrise de la valeur ajoutée pour la Wallonie et l'encouragement de la production en circuit fermé.
- Un système régional qui encourage le développement de produits de qualité.

Néanmoins, le secteur subit actuellement de plein fouet les conséquences de la déclaration de la peste porcine africaine au sein de la population des sangliers en septembre 2018. Une centaine de producteurs ont été directement impactés dans leurs activités professionnelles et l'ensemble du secteur subit la pression des marchés vu la perte du statut indemne chez les sangliers (perte de confiance au niveau export, pression sur les prix …).

Dans ce cadre, le plan de développement qui était en préparation a été mis entre parenthèse afin de travailler sur un plan d'urgence lié à la PPA. Malgré la crise, le secteur continue d'avancer et nécessitera également un soutien public

AQUACULTURE

ETAT DES LIEUX

Le secteur aquacole wallon est caractérisé par une quarantaine de sites de production, totalisant 10.000.000 € de chiffre d'affaires (dont 60% sont engrangés par 3 acteurs majeurs). Sur ces 40 sites, la majorité se compose de petites pisciculture de salmonidés gérées à temps partiel. Il y a aussi deux unités importantes d'importation et d'affinage de truites ainsi qu'une unité d'envergure en circuit fermé pour la production d'esturgeons à caviar. La production totale se compose de 200 T de salmonidés, 80 T d'esturgeons, 40 T de poissons blancs ainsi qu'une importation de 1000 T de salmonidés pour l'affinage, la transformation et la vente.

VISION PORTÉE (2014-2020)

Au vu de la moyenne d'âge très élevée des acteurs du secteur, l'objectif principal est de maintenir les sites de production en état et de veiller à la reprise de ceux-ci par une nouvelle génération d'aquaculteurs tout en développant l'élevage de nouvelles espèces et en effectuant une transition des débouchés commerciaux du secteur de la pêche (et du rempoissonnement) vers le secteur alimentaire. De plus une conversion des sites à la production biologique ou à la production de produits de qualité différenciée est encouragée. Le plan opérationnel actuel se terminera en 2020 ; un plan similaire sera donc déposé pour la période suivante (2021-2027). Enfin, ce plan est soutenu par un financement wallon et le Fonds Européen pour les Affaires Maritime et la Pêche.

ETAT DES LIEUX

- ± **40 PRODUCTEURS**
- CHIFFRE D'AFFAIRES PRODUCTEURS ± **10 millions euros** (DONT 60% PAR 3 ACTEURS)
- **PETITES PISCICULTURES GÉRÉES À TEMPS PARTIEL**
- **2 UNITÉS D'IMPORTATION ET D'AFFINAGE DE TRUITES**
- **1 UNITÉ D'ENVERGURE EN CIRCUIT FERMÉ POUR LA PRODUCTION D'ESTURGEONS À CAVIAR**

PLAN D'ACTIONS (POUR 2014-2020)

- AUGMENTATION DE LA PRODUCTION AQUACOLE DE 250 T
- AUGMENTATION DE LA VALEUR DE PRODUCTION DE 3.000.000 €
- PRODUCTION EN MODE BIOLOGIQUE DE 30 T
- AUGMENTATION DE LA PRODUCTION EN RECIRCULATION DE 10 T
- NOMBRE D'ETP MAINTENUS 30

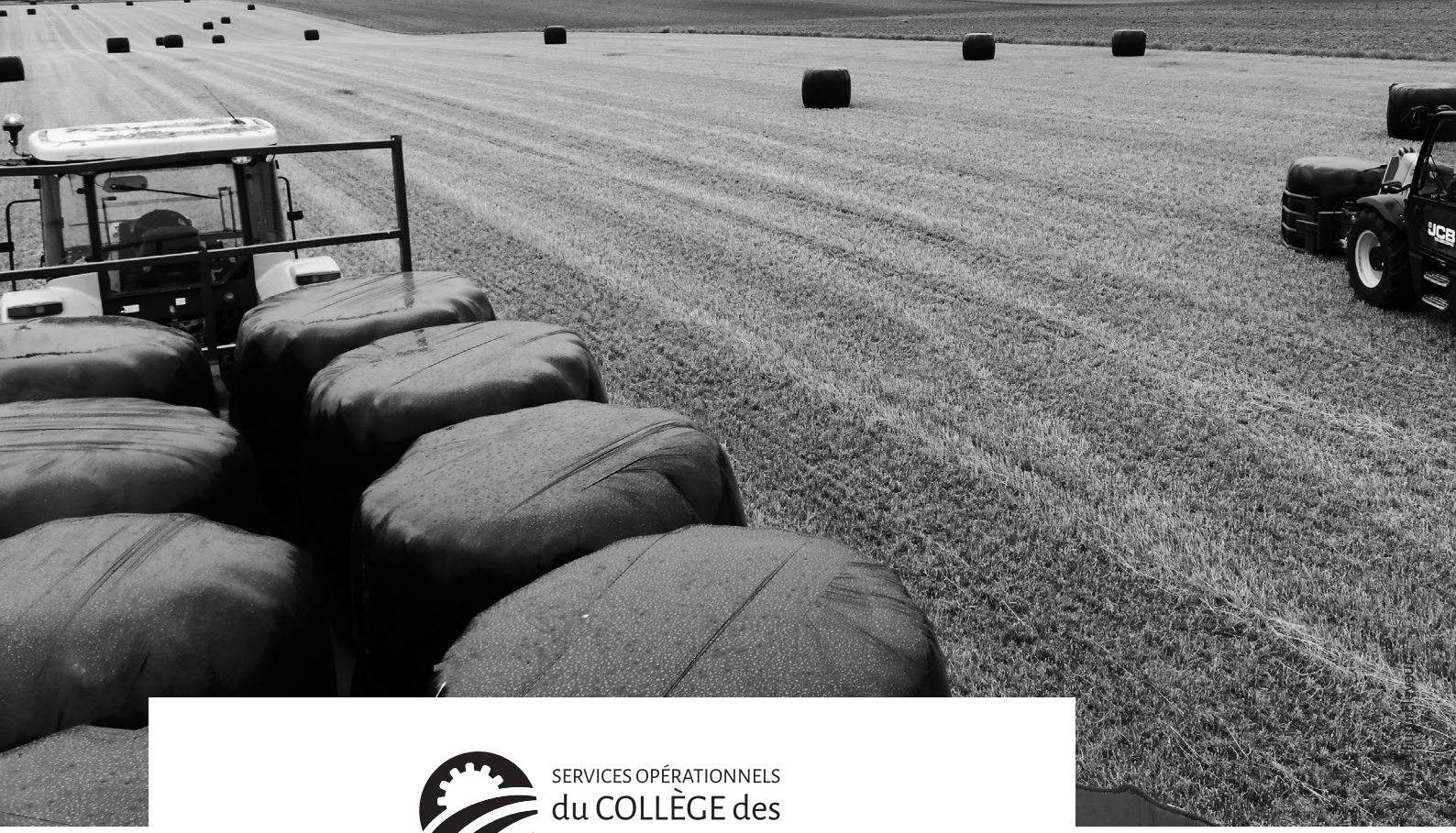

SERVICES OPÉRATIONNELS
du COLLÈGE des
PRODUCTEURS

PERSPECTIVES

Les plans de développement filières sont des outils dynamiques qui devront être améliorés et mis à jour durant leur mise en œuvre. Il est proposé que les différentes commissions filières en fassent un suivi semestriel par filière et proposent les éventuels ajustements. Ce suivi permettra une meilleure coordination au sein du COSTRAGRI ou au travers des **connexions avec les administrations et entités publiques compétentes.**

Les plans de développement filières sont des outils de guidance de l'action combinée publique et privée. Ils permettent de renforcer les connexions entre producteurs, distributeurs, transformateurs et consommateurs autour de projets communs et fournissent une guidance aux investissements publics. Ils peuvent également servir de cadre de référence pour l'évolution législative ainsi que pour les discussions relatives à la PAC post2020 et au PDR. Dans ce cadre des arbitrages devront parfois être faits entre différentes ambitions de certains plans et les réalités budgétaires publiques (par exemple, en termes d'équilibres entre le soutien aux vaches allaitantes (et aux prairies) et le soutien aux protéines végétales). Dans ces situations d'enjeux multisectoriels, le Collège des Producteurs produira des avis circonstanciés qui pourront faciliter la gestion des priorités.

Les plans de développement des filières porcs et pomme de terre font partie des perspectives de nouveaux plans à court terme.

L'ensemble des plans détaillés sont disponibles sur www.filagri.be

Nous remercions l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'élaboration de ces plans.

SERVICES OPÉRATIONNELS
du COLLÈGE des
PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14
5000 Namur

081 240 430

info.socopro@collegedesproducteurs.be
www.collegedesproducteurs.be

Wallonie agriculture SPW

Ed.resp : Socopro absl – Avenue Comte de Smet de Nayer 14 bte 3 – 5000 Namur